



DOSSIER D'INSCRIPTION 2021 SEJOUR PARENTHÈSE

Pour vous proposer le meilleur accueil, merci de remplir ce dossier d'inscription et de le retourner à :
ŒUVRE FALRET – Séjours Falret – C. SAVOURNIN 50 rue du Théâtre 75015 PARIS

A. NOM ET PRENOM DE LA/LES **PERSONNE ACCOMPAGNANTE**

Mme M

Date de naissance : / /

Lien de parenté avec la personne accompagnée :

Mme M

Date de naissance : / /

Lien de parenté avec la personne accompagnée :

Adresse :

Téléphone fixe : / / / / Téléphone portable : / / / /

Email :

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM et PRENOM : Téléphone : / / /

1. CHOIX DU SEJOUR

LIEU : Pornichet

DATES : du 26 juin au 3 juillet 2021

Avez-vous déjà participé à un séjour FALRET (Répît ou Parenthèse) ?

Non Oui si oui lequel (lieu, date) :

2. PRIX DU SEJOUR ET REGLEMENT

- MONTANT DU SEJOUR : 650 €
- MONTANT DES ARRHEs : 100 €

▪ REGLEMENT

- Par chèque à l'ordre de : Association ŒUVRE FALRET
- Par virement : IBAN : FR76 3000 4027 9000 0103 7523 748

ŒUVRE FALRET - Association Reconnue d'Utilité Publique par décret du 16 mars 1849

49, rue Rouelle 75015 Paris - www.falret.org

Tél. : 01 58 01 08 90 - Fax : 01 45 79 82 72 - accueil@oeuvre-falret.asso.fr

APE 8790B - SIRET 784 615 718 00219

3. MODALITES D'INSCRIPTION

1°. VEUILLEZ NOUS RENVOYER :

- Le dossier d'inscription complété et signé
 Le chèque d'arrhes de 100 €/personne à l'ordre de l'Association Œuvre Falret

2°. AIDES FINANCIERES

- a) Pour obtenir les chèques Solidarité, votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) en fonction du nombre de vos parts fiscales, ne doit pas dépasser les seuils mentionnés dans le tableau ci-dessous.

➤ Exemple : votre RFR est de 25000 € et vous avez 2 parts fiscales, vous bénéficierez de l'aide financière.

Nb de part fiscale	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4
RFR (€) inférieur à	19440	24300	29160	34020	38880	43740	48600

L'œuvre Falret instruit les dossiers. Si vous **remplissez les conditions pour bénéficier des chèques Solidarité**, veuillez nous adresser *obligatoirement* :

- Une photocopie recto-verso de votre dernier avis d'impôt sur le revenu ou attestation de coefficient CAF

- Avez-vous déjà bénéficié de cette aide ? Non **Oui** En quelle année ?

- b) Merci d'indiquer le nom de votre caisse de retraite

AG2R LA MONDIALE AGRICA APICIL AUDIENS B2V BTPR CARSAT CGRR
 CNRACL CRC CREPA HUMANIS IGRC IRCEM IRCANTEC IRCOM IRP AUTO
 KLESIA LOURMEL MALAKOFF MEDERIC RSI PRO BTP
 AUTRES

- c) Etes-vous **affilié** à la caisse de retraite **KLESIA** ? (Retraité ou non, imposable ou non).

Non **Oui**

Si oui, veuillez nous adresser :

votre numéro de sécurité sociale : 13 chiffres + la Clef Votre nom de naissance
||

- Une photocopie recto-verso de votre dernier avis d'impôt sur le revenu

4. INFORMATIONS / SANTE

- REGIME ALIMENTAIRE/ALLERGIES

NON OUI Préciser

.....

- DIFFICULTES LOCOMOTRICES

NON OUI Préciser

.....

5. TRANSPORT ET HEBERGEMENT

- MOYEN DE TRANSPORT POUR VOUS RENDRE AU SEJOUR

Transport public/SNCF Véhicule familial Autre

.....

- CHAMBRE

Rez-de-chaussée : OUI NON Indifférent

Chambre double/Lits jumeaux : OUI NON Indifférent

Proche de la personne qui vous accompagne : OUI NON Indifférent

Commentaires :

APPROBATION

Les renseignements fournis ont un caractère contractuel. En cas de dissimulation ou de faux renseignements, la responsabilité de l'Association Œuvre Falret sera dégagée.

Je soussigné(e)

- Reconnais avoir été informé(e) que je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données me concernant, conformément à l'article 15 du Règlement Général sur la Protection des Données
- Déclare avoir lu et accepter les Conditions Générales et Particulières de Vente page 8 et 9 de ce dossier

Fait à :

Le :

Signature

B. NOM ET PRENOM DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE
Mme M

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Téléphone fixe : / / / / Téléphone portable : / / /
/

Email :

Adresse d'expédition des courriers si différente :

.....

- MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE

Aucune Mesure Curatelle Curatelle renforcée Tutelle Autre La mesure est exercée par : Organisme Famille Tuteur Privé

Nom et adresse :

Téléphone : / / / /

Email :

1. CHOIX DU SEJOUR
LIEU : Pornichet

DATES : du 26 juin au 3 juillet 2021

Avez-vous déjà participé à un séjour FALRET (Répit ou Parenthèse) ?

Non Oui si oui lequel (lieu, date) :

2. PRIX DU SEJOUR ET REGLEMENT

- MONTANT DU SEJOUR : 650 €
- MONTANT DES ARRHEs : 100 €

- REGLEMENT

- Par chèque à l'ordre de : Association ŒUVRE FALRET

- Par virement : IBAN : FR76 3000 4027 9000 0103 7523 748 (indiquer Séjour Répit pour le motif du virement)

4. INFORMATIONS / SANTE (STRICTEMENT CONFIDENTIELLES)

- Merci de nous aider à mieux vous connaître pour mieux vous accueillir en remplissant la grille ci-dessous ; Veuillez **cocher les cases** qui correspondent à **chaque** capacité :
(ex : Moyenne autonomie en Fatigabilité, Bonne autonomie en Communication, etc.)

	BONNE AUTONOMIE	MOYENNE AUTONOMIE	FAIBLE AUTONOMIE
VIE QUOTIDIENNE (toilette, argent...) →	Pas de vigilance <input type="checkbox"/>	Vigilance discrète y compris pour la gestion de l'argent <input type="checkbox"/>	Nécessite un accompagnement <input type="checkbox"/>
COMPORTEMENT →	Bonne sociabilité, bon dynamisme <input type="checkbox"/>	Participation aux activités avec stimulation ou réassurance, peu de difficultés en collectivité <input type="checkbox"/>	Gestion émotionnelle parfois relative, besoin régulier d'apaisement <input type="checkbox"/>
COMMUNICATION →	Pas de difficulté majeure, bonne compréhension des consignes <input type="checkbox"/>	Nécessité parfois de reformuler les consignes <input type="checkbox"/>	Difficultés ou absence d'expression <input type="checkbox"/>
AUTONOMIE dans le lieu de résidence →	Indépendance <input type="checkbox"/>	Seulement en groupe <input type="checkbox"/>	Accompagnement nécessaire <input type="checkbox"/>
DEPLACEMENT hors du lieu de résidence →	Indépendance <input type="checkbox"/>	Seulement en groupe <input type="checkbox"/>	Accompagnement nécessaire <input type="checkbox"/>
FATIGABILITE →	Peu fatigable (marche plus d'une heure) <input type="checkbox"/>	Fatigable (marche moins d'une heure) <input type="checkbox"/>	Très fatigable (marche moins de 15 mn) <input type="checkbox"/>

Quelles autres informations souhaiteriez-vous nous communiquer ? (ex : agoraphobie, consommation de tabac et alcool, crise d'angoisse, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

- REGIME ALIMENTAIRE/ALLERGIES NON OUI

Préciser.....

- DIFFICULTES LOCOMOTRICES NON OUI

Préciser.....

- NOM du Médecin traitant/psychiatre :

Adresse :

Téléphone : / / / /

=> Veuillez nous adresser un certificat médical de votre médecin traitant (psychiatre ou généraliste) attestant votre aptitude à participer au séjour Falret Parenthèse.

Nous ne pouvons accepter les personnes dont les troubles du comportement sont incompatibles avec une vie en groupe (état non stabilisé, agressivité physique et verbale, addictions, etc.)

- TRAITEMENT MEDICAMENTEUX

La distribution et la prise du traitement médicamenteux ne sont pas de la responsabilité de l'œuvre Falret.

Nous vous conseillons d'être muni de :

- Votre traitement médical conditionné dans un nombre de semaines nécessaires à la durée du séjour
- Une ordonnance signée et en cours de validité avec les traitements à administrer « si besoin » indiqués
- Votre carte VITALE et carte de la mutuelle

5. TRANSPORT ET HEBERGEMENT

- MOYEN DE TRANSPORT POUR VOUS RENDRE AU SEJOUR

Transport public/SNCF Navette de la gare SNCF d'arrivée au centre de vacances

Véhicule familial Autre

- CHAMBRE

Rez-de-chaussée : OUI NON Indifférent

Chambre double/Lits jumeaux : OUI NON Indifférent

Proche de la personne qui vous accompagne : OUI NON Indifférent

APPROBATION

Les renseignements fournis ont un caractère contractuel. En cas de dissimulation ou de faux renseignements la responsabilité de l'Association Œuvre Falret sera dérogée.

A signer par le/la participant(e) et/ou le tuteur/curateur familial en cas de protection juridique :

Je soussigné(e) agissant en qualité de :

Participant(e) du séjour

Personne chargée de la mesure de protection

- Reconnais avoir été informé(e) que je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données me concernant, conformément à l'article 15 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Déclare avoir lu et accepter les Conditions Générales et Particulières de Vente en page 8 et 9 de ce dossier

Fait à

Le

Signature(s)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Séjour Parenthèse

L'Œuvre Falret est une Association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents, dont le siège social est à PARIS (15eme), 49 rue Rouelle. Cette Association a été reconnue d'utilité publique par décret du 16 mars 1849 dont les derniers statuts ont été approuvés par décret du Ministre de l'intérieur en date du 12 mai 2009, publié au journal officiel du 14 mai 2009.

L'Œuvre Falret propose des séjours PARENTHÈSE aux personnes en situation de handicap/maladie psychique (personnes accompagnée) et à leur proche aidant (personne accompagnante), afin de leur permettre de partir ensemble en vacances, dans le respect des conditions d'accompagnement.

Les Séjours PARENTHÈSE de l'Œuvre Falret ne sont en aucun cas médicalisés, et le personnel ne pourra pas se substituer à l'accompagnant de la personne accompagnée pour les besoins de la délivrance des soins, sauf exception.

Les personnes concluant le présent contrat consistent en la personne accompagnée et un proche accompagnant (ci-après « participant »), qui reconnaissent avoir été informées et avoir accepté le fait que l'Œuvre Falret soit le vendeur de la prestation relative aux Séjours PARENTHÈSE, en application des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment intégrées au Code du tourisme.

1 - ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES

1.1. Une brochure qui décrit les prestations durant le séjour est remise aux participants.

1.2 Tout participant reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions particulières présentées ci-après, c'est à dire avoir la majorité légale et ne pas être sous mesure de protection juridique (Sauvegarde de justice, tutelle ou curatelle). À défaut, il appartiendra au représentant légal d'exprimer son plein consentement au présent contrat en contresignant celui-ci aux côtés de la personne accompagnée.

Concernant les besoins de l'exécution du Contrat, la personne accompagnante représentera la personne accompagnée. La signature du contrat par le représentant légal suffit à démontrer l'autorisation de représenter la personne protégée pour l'exécution du contrat.

Les présentes conditions sont parties intégrantes du contrat de vente.

1.3 La réception d'un courrier confirmant l'inscription, constitue la preuve de l'information du participant quant aux présentes conditions. La nullité totale ou partielle d'une quelconque clause des présentes Conditions Particulières n'emporte pas la nullité des autres dispositions.

1.4 Une demande de réservation ne sera effective qu'après réception par l'Œuvre Falret :

- du dossier d'inscription dûment rempli par le participant et/ou son représentant légal ;
- du certificat médical de la personne accompagnée pour le séjour
- de la photocopie du dernier avis d'imposition si éligibilité aux mesures d'aides financières de nos partenaires
- d'une attestation du contrat d'Assurance Responsabilité Civile si besoin
- du versement des arrhes.

1.5 Une réservation n'est définitive qu'après confirmation au participant par l'Œuvre Falret de la disponibilité du séjour.

2 - PRIX /PAIEMENT

2.1 Tous les prix sont affichés en euros. Ils doivent être vérifiés au moment de l'inscription.

2.2 Le prix est forfaitaire et peut varier en fonction de la période d'exécution des séjours. Il comprend :

- l'hébergement en chambre individuelle et la restauration,
- les excursions et animations pour tous les participants,
- la navette aller-retour de la gare SNCF du lieu de séjour au centre de vacances pour ceux qui viennent en transport en commun,
- le coût d'organisation, de l'encadrement bénévole et professionnel.

Les prix mentionnés sont toujours des prix pour UNE personne.

Nos prix sont des tarifs contractuels. Aucune contestation relative au prix du séjour ne pourra donc être prise en compte dès lors que la demande de réservation est effective.

2.3 La totalité du règlement est payable au plus tard 30 jours avant le départ, sans rappel de l'Association Œuvre Falret.

2.4 Seules les prestations mentionnées explicitement dans le descriptif du séjour font partie du forfait. Sont ainsi compris dans le prix du séjour selon le programme PARENTHÈSE :

- l'hébergement (en chambre simple ou double) en pension complète,
- les excursions éventuelles et animations prévues,
- les ateliers d'expression corporelle et artistique,
- la présence d'intervenants professionnels,
- la navette entre la gare du lieu du séjour et le lieu de vacances.

Ne sont pas compris dans le prix du séjour :

- Les frais de trajet (le transport du lieu de domicile jusqu'au lieu de séjour, ainsi que le retour ne sont pas inclus dans le prix)
- les frais de tout produit pharmaceutique et/ou produit de santé
- les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses, etc.) ;
- Les assurances personnelles du participant et de la personne accompagnée
- les excursions facultatives et d'une manière générale, toute prestation non expressément incluse dans le descriptif du séjour
- les boissons non comprises dans la prestation
- toute assistance médicale ou sanitaire nécessaire pour la personne accompagnée ou le participant, notamment en cas d'évolution de son état de santé, d'accident, incident ou autre.

2.5 Moyens de paiement

L'Association Œuvre Falret accepte le paiement par :

- chèques bancaires établis à l'ordre de l'Association Œuvre Falret ;
 - virements : les frais de virement bancaire restent alors à la charge du participant.
- possibilité de régler le séjour en trois fois sans frais sous réserve de verser la totalité avant le départ.

3 - ANNULATION / MODIFICATION À L'INITIATIVE DU PARTICIPANT

3.1 Tout séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du participant et /ou de la personne accompagnée ne donnera droit à aucun remboursement.

Ne sauraient engager la responsabilité de l'Œuvre Falret et donner lieu à aucune indemnisation par l'Œuvre Falret notamment en cas d'annulation :

- toute prestation souscrite par le participant et /ou la personne accompagnée en dehors du séjour facturé par l'Œuvre Falret quand bien même il s'agirait d'une prestation nécessaire à la participation au séjour,
- toute modification du séjour à l'initiative du participant et /ou de la personne accompagnée.

4 - ANNULATION / MODIFICATION À L'INITIATIVE DE L'ŒUVRE FALRET

4.1 Annulation

Si l'Œuvre Falret se trouvait contrainte d'annuler le séjour (hors cas de force majeure), le participant et la personne accompagnée seraient prévenus par lettre recommandée avec accusé de réception. L'ensemble des sommes versées leur serait immédiatement restitué.

4.1.2 Si cette annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou tenant à la sécurité des participants, le participant et la personne accompagnée ne pourront prétendre à aucune indemnité.

4.2 Modification

4.2.1 En raison des aléas toujours possibles dans les séjours, les participants sont avertis que ce qui leur est décrit constitue la règle mais qu'ils peuvent constater et subir des exceptions.

Si des éléments essentiels devaient être modifiés avant le départ, le participant et la personne accompagnée en seraient avertis par une lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail, avec :

- soit la possibilité d'annuler le séjour sans frais,
- soit la possibilité de souscrire à une nouvelle offre proposée par l'Œuvre Falret.

Le participant et la personne accompagnée devront fournir leur réponse dans les 72 heures à compter de la réception de la lettre les informant de la modification dans le cas où la date de départ est à plus de 30 jours, dans les 48 heures si la date de départ est comprise entre 30 et 15 jours, et 24 heures si le départ est à moins de 15 jours.

4.2.2 Conformément à l'article R.211-13 du code du tourisme, si, au cours du séjour, l'un des prestataires de l'Œuvre Falret ne pouvait fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant une part non négligeable, l'Œuvre Falret proposerait soit des prestations en remplacement sans supplément de prix soit, en cas d'impossibilité de fournir des prestations en remplacement, ou si ces prestations étaient refusées par le participant et la personne accompagnée pour un motif valable, fournir au participant et à la

personne accompagnée des titres de transport pour l'acheminer vers le lieu de leur domicile.

5 - ÉTAT DE SANTÉ/AUTONOMIE séjour PARENTHÈSE

L'accompagnant doit être vigilant sur l'appréciation de l'état de santé de la personne accompagnée au séjour, si celle-ci ne peut répondre seule. La réponse aux questions demandées est impérative à la formation du présent contrat, de même que le certificat médical.

Les séjours ne sont pas médicalisés. Le participant est averti que la présence de bénévoles ou de professionnels ne peut en aucun cas permettre de fournir des soins médicaux. Toute appréciation erronée ou mensongère de l'état de santé/autonomie de la personne accompagnée pourra entraîner la résiliation du présent contrat, sans aucun remboursement de la part de l'Œuvre Falret.

De même, les dommages causés aux participants et à l'Œuvre Falret comme aux tiers et aux biens du fait de cette évaluation erronée ou mensongère de l'état de santé/autonomie de la personne accompagnée seront supportés entièrement par l'accompagnant. L'Œuvre Falret ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une mauvaise évaluation de cet état de santé/autonomie, qu'elle résulte de l'accompagnant et/ou du médecin traitant lui-même. Un tel défaut d'évaluation constituera un cas de force majeure pour l'Œuvre Falret.

6 - RÔLE DE L'ACCOMPAGNANT

L'accompagnant est tenu de rester pendant toute la durée du séjour afin de pouvoir remplir son rôle de surveillance de la personne qu'il accompagne.

Il est informé que l'association n'autorisant pas son départ, ne saurait être réputée s'être substituée volontairement au rôle de surveillance de l'accompagnant.

L'association Œuvre Falret ne saurait donc être considérée comme gardienne de la personne accompagnée au sens des dispositions de l'article 1384 du Code civil.

7 - FONCTION DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION SEJOUR PARENTHÈSE

Son rôle est d'animer et proposer des activités, de les organiser et de s'assurer du bon déroulement du séjour, en veillant au bien-être physique et psychologique de l'ensemble des participants.

8 – HÉBERGEMENT

8.1 Conditions de l'offre

Il est de règle de prendre possession de la chambre selon les horaires indiqués par le responsable des séjours. De même pour libérer la chambre en fin de séjour.

8.2 Classification de l'hébergement

L'Œuvre Falret s'efforce de vous informer le plus précisément possible sur les conditions de votre hébergement.

8.3 Modification des hébergements

Dans les hypothèses suivantes - cas de force majeure, raisons de sécurité, fait d'un tiers – l'Œuvre Falret ou l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants peut être dans l'obligation de changer l'hébergement ou les excursions mentionnés sans que cette mesure constitue une modification d'un élément essentiel du séjour.

Dans la mesure du possible, le participant et la personne accompagnée seront avisés au préalable et un service dans la même catégorie que celle proposée initialement leur sera proposé. De même, les excursions pourront être modifiées si nécessaire.

8.4 Repas

Le nombre des repas dépend du nombre de nuits passées en hébergement. La pension complète débute avec le dîner de la première nuit et prend fin avec le petit-déjeuner suivant la dernière nuit. Les boissons sont comprises, sauf exception dûment mentionnée dans le descriptif. Les frais d'achats de bouteilles d'eau sont à votre charge.

8.5 Activités proposées lors du séjour

Il peut advenir que certaines activités indiquées dans le descriptif soient supprimées en cas de nécessité. La responsabilité de l'Œuvre Falret ne saurait être engagée si ces activités sont supprimées en cas de force majeure, du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation ou du fait du participant.

8.6 Photos & illustrations

L'Œuvre Falret s'efforce d'illustrer ses propositions de photos ou illustrations donnant un aperçu réaliste des services proposés. Il est toutefois précisé que les photos et illustrations figurant dans le descriptif sont simplement illustratives des services. Elles n'engagent l'Œuvre Falret que dans la mesure où elles permettent d'indiquer la catégorie et la nature des prestations et services proposés.

8.7 Animaux

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux ne sont pas acceptés sur nos séjours.

9 - FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le participant, soit l'Œuvre Falret et ses fournisseurs et/ou sous-traitants impliqués dans la réalisation du séjour, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat.

Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, insurrection, émeute et prohibition quelconque édictée par les Autorités gouvernementales ou publiques, de conditions climatiques, géographiques, sanitaires et politiques du pays d'accueil. L'état de santé du participant ne peut en aucun cas relever de la force majeure

10 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à l'Association Œuvre Falret par lettre recommandée dans les 30 jours suivant le retour du séjour faisant l'objet de la réclamation.

Nous vous recommandons pour tout problème lié à une inexécution ou une mauvaise exécution des prestations sur place lors du séjour de le signaler dans les plus brefs délais au responsable du séjour. Les présentes conditions particulières sont soumises au droit français.

11 - RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Association Œuvre Falret a souscrit auprès de la MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE France (MAIF) –Siège Social 200, Avenue Salvador Allende – CS 90000-79038 NIORT CEDEX 9 un contrat couvrant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile Professionnelle, les dommages corporels, matériels et immatériels confondus à hauteur de 5 000 000 € par sinistre.

12 – COMPÉTENCE

Il est précisé que le présent contrat est soumis en totalité au droit français. Tout litige relatif à sa formation, son application ou son inexécution relève de la compétence des tribunaux français, en particulier du Tribunal de Grande Instance de Paris.

13. REFERENCE DE LA PARTIE REGLEMENTAIRE

Les articles R211-5 à R 211-10 du code du Tourisme référencie la partie réglementaire relative aux conditions de vente de séjour.

Immatriculation Atout France IM075190033

Agrément "Vacances adaptées organisées" : arrêté 2019-07-08-007